

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020033	Date d'inspection Le 14 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les activités quotidiennes comprennent des programmations délibérément planifiées et documentées.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Observations: l'accueil du parent, jeux libres, la collation.
- Discussions avec l'éducatrice concernant les heures de développement professionnel, la documentation et la planification.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 décembre 2022

Date

original signé par
Naomie Levesque-Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 décembre 2022

Date